

Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

Votre abonnement a bien été pris en compte


Vous serez **alerté(e) par email** dès que la page « **Scolarité Services Créteil (Démarche en ligne)** » sera mise à jour significativement.

Vous pouvez à tout moment supprimer votre abonnement dans votre compte service-public.fr (<https://www.service-public.fr/compte/mes-alertes>) .

Être alerté(e) en cas de changement

Ce sujet vous intéresse ?

Connectez-vous à votre compte et recevez une **alerte par email** dès que l'information de la page « **Scolarité Services Créteil (Démarche en ligne)** » est mise à jour.

 S'abonner ([https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?
targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/R51621/abonnement](https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/R51621/abonnement))

Scolarité Services Créteil (Démarche en ligne)

Ministère chargé de l'éducation

En vous connectant, vous accéderez à l'ensemble des services en ligne mis à votre disposition par l'établissement scolaire, notamment au portail Scolarité services.

Accéder à la démarche en ligne (<https://teleservices.ac-creteil.fr>)

Vérfié le 20 août 2018 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

- Inscription au lycée (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2323>)

Besoin d'aide ? Un problème ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51621/besoin-d-aide-un-probleme>)